

# Point d'avancement des opérations au 26 octobre 2020



## Assemblée générale des actionnaires à huis clos

*Communiqué de presse – 26 octobre 2020*

**Auplata Mining Group – AMG (Euronext Growth - FR0013410370 - ALAMG)** fait part d'un nouveau point d'avancement de ses opérations ainsi que des informations relatives à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### GUYANE FRANÇAISE

#### **Exploitation**

Auplata Mining Group a passé un nouveau cap pour tendre vers une production nominale de l'usine de Dieu Merci.

Comme programmé et annoncé, début octobre, le deuxième broyeur à boulets a été installé en aval de celui déjà opérationnel depuis début septembre, ce qui a permis une augmentation de la production qui se fait désormais à flux continu et de manière conforme aux objectifs anticipés avec cette configuration.

Les résultats confirment que la mise en place du troisième broyeur à boulets devrait permettre d'améliorer le broyage secondaire et permettre à l'usine d'atteindre sa production nominale.

Le tonnage traité à ce jour atteint 2 000 tonnes pour une teneur moyenne de 4,76 grammes d'or par tonne.



*Le 1<sup>er</sup> des deux broyeurs complémentaires est en place*

Les processus de lixiviation et d'absorption dans le charbon actif se poursuivent de manière satisfaisante.

L'extraction et le stockage des tailings se poursuivent en vue de leur retraitement dans l'usine. Les teneurs analysées sont satisfaisantes.

Le nouveau broyeur est en cours d'acheminement sur le site et son installation, qui sera réalisée début 2021, permettra la mise en valeur de gisements primaires différents des tailings.

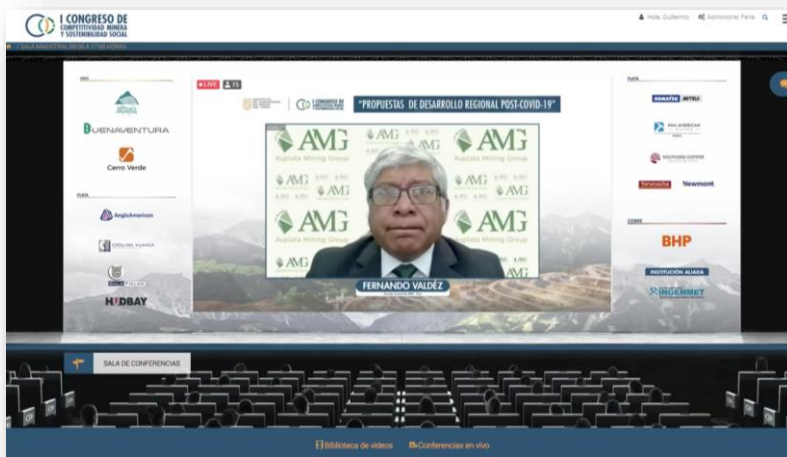
## PEROU

AMG a participé au « Congreso de Competitividad Minera y Sostenibilidad Social » (CCMYSS), un événement organisé par l'Institut péruvien des ingénieurs miniers (IIMP) qui s'est tenu du 12 au 16 octobre 2020. Le forum virtuel a réuni les principaux acteurs du secteur miniers péruviens (publics et privés) afin de définir la contribution que l'exploitation minière doit apporter aux programmes de sauvegarde des communautés.



*Stand virtuel d'AMG lors du « Congreso de competitividad Minera y Sostenibilidad Social »*

Le directeur pays d'AMG Pérou, Fernando Valdez, a donné une conférence lors du congrès, sur le thème « Énergie & mines : alliés du développement durable », durant laquelle il a rappelé l'engagement d'AMG, sa vision sur le développement des métaux stratégiques de demain et l'importance des relations avec les communautés.



*Conférence de Fernando Valdez lors du « Congreso de competitividad Minera y Sostenibilidad Social »*

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Dans le contexte actuel de la pandémie du Covid-19 et conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, dont l'application a été prorogée jusqu'au 30 novembre 2020 par

décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020, le Conseil d'administration d'AMG a décidé, lors de sa réunion en date du 23 octobre 2020, que l'assemblée générale mixte du 30 novembre 2020 ("l'Assemblée") se tiendra exceptionnellement à huis clos, sans que les actionnaires ne soient présents (que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle).

Un avis de réunion valant avis de convocation contenant notamment l'ordre du jour, le texte intégral des projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation à l'Assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) du 26 octobre 2020 (bulletin n° 129).

Cet avis de réunion valant convocation peut d'ores et déjà être consulté sur le site internet de la Société ([www.auplatamininggroup.com](http://www.auplatamininggroup.com) - Investisseurs > Documents > 2020 > Assemblées Générales).

Dans la mesure où l'Assemblée se tiendra exceptionnellement à huis clos, les modalités de participation et d'organisation de cette dernière ont été adaptées en conséquence. En conséquence, les actionnaires ne pourront pas assister physiquement à l'Assemblée, chacun aura le choix d'opter pour l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L 225-106 du Code de Commerce (mandat à un tiers), étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devra voter par correspondance au titre de ce pouvoir ; ou
- b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat (pouvoir au Président) ; ou
- c) voter par correspondance.

Le formulaire unique de vote par correspondance et de pouvoir sera mis en ligne sur le site de la société ([www.auplatamininggroup.com](http://www.auplatamininggroup.com) - Investisseurs > Documents > 2020 > Assemblées Générales) au plus tard le 21<sup>ème</sup> jour précédant l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à prendre connaissance des principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires. Une description de ces modalités figure dans l'avis de réunion valant avis de convocation disponible sur le site internet de la Société ([www.auplatamininggroup.com](http://www.auplatamininggroup.com) - Investisseurs > Documents > 2020 > Assemblées Générales).

L'Assemblée ne fera pas l'objet d'une diffusion vidéo ou audio en direct ou en différé.

Compte-tenu du contexte, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée sur le site de la Société ([www.auplatamininggroup.com](http://www.auplatamininggroup.com) - Investisseurs > Documents > 2020 > Assemblées générales) et/ou à adresser toutes questions concernant la tenue de l'Assemblée à l'adresse suivante : [auplata@actus.fr](mailto:auplata@actus.fr).

Conformément à l'article 8 du décret n° 2020-418, dont l'application a été prorogée jusqu'au 30 novembre 2020 par décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020, le Conseil d'administration de la société désignera lors de sa prochaine réunion les deux scrutateurs aux fins de composer le bureau de l'Assemblée et publiera un communiqué de presse à cet effet.

La construction de la pépinière d'une capacité de 30 000 plants sur le site de Dieu Merci se poursuit avec l'assistance de Solicaz, société d'ingénierie écologique et agroécologique spécialisée dans la préservation et la restauration du capital naturel des sols.

Cette pépinière permettra, par la plantation des pousses qui en seront issues, la réhabilitation d'anciens sites d'exploitation. L'évaluation par Solicaz des performances de la première campagne de replantation est encourageante et permettra d'améliorer encore les performances de la Société.



*Pépinière*

#### **AMG en bref**

Auplata Mining Group - AMG, constituée en juillet 2004 et cotée sur la Bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est présente en Guyane française et, au travers de ses filiales, au Pérou, au Maroc (cotée sur la Bourse de Casablanca) et en Côte d'Ivoire. AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

ISIN : FR0013410370- ALAMG; ICB : 1777 - Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata Mining Group : [www.auplatamininggroup.com](http://www.auplatamininggroup.com)



#### **Contacts**

##### **ACTUS FINANCE**

Mathieu Omnes

Relations investisseurs

[momnes@actus.fr](mailto:momnes@actus.fr)

01 53 67 36 92

Nicolas Bouchez

Relations presse

[nbouchez@actus.fr](mailto:nbouchez@actus.fr)

01 53 67 36 74